

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-03-23-24 | Médiathèque Elsa Triolet - Equipement numérique et mobilier - Demande de Dotation générale de décentralisation auprès de la DRAC Normandie
Sur le rapport de Monsieur Moyses Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Le quartier du Château-Blanc a été retenu en tant que projet régional d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain. Le projet porte sur 3 aspects majeurs et structurants : l'habitat, le commerce et le développement économique et les équipements publics.

Sur ce dernier aspect, la ville de Saint Etienne du Rouvray porte un projet ambitieux de construction d'une nouvelle médiathèque municipale Elsa-triolet afin de répondre à l'émergence de nouveaux besoins de la population.

La réalisation d'une médiathèque de 1 800 m² est un signal fort de la transformation attendue du quartier et du plateau du Madrillet.

L'avant-projet définitif (APD) a permis de fixer le coût des travaux et un plan de financement pour la réalisation du bâtiment auxquels la DRAC a apporté son concours suite à une demande de subvention en 2021.

En 2023, une seconde recherche de financement a pour objet l'équipement mobilier et matériel de la bibliothèque ainsi que l'équipement numériques et la création des services numériques pour un montant de 714 500 € HT.

Il est proposé de solliciter le concours du ministère de la culture – Direction régionale des affaires culturelles de Normandie au titre de la Dotation générale de décentralisation.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire relative au concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, intercommunales et les bibliothèques départementales (NOR : MICE1908915C),

Considérant :

- Le montant prévisionnel des coûts de l'équipement mobilier et matériel de la bibliothèque ainsi que l'informatisation et l'équipement informatique de 714 500 € HT,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide financière de l'État au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation générale de décentralisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur Serge Gouet

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc130369-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023